

#### Fiche de données de sécurité

Suivant les règlements (CE) N° 1907/2006 & (CE) N° 1272/2008

Numéro de FDS 802      Date de création 31 July 2019      Date de la dernière révision 21 February 2022

### 1 - Identification du produit et de la société

#### 1.1 - Identification du produit

**Tradenames:** Cerafelt Adhesive OG 800 / Mounting Glue OG 500,

Les produits mentionnés ci-dessus sont des colles réfractaires

#### 1.2 - Utilisation du produit

Les deux adhésifs doivent être appliqués uniquement pour l'utilisation prévue comme couche de liaison de produits réfractaires.

#### 1.3 - Identification du produit et de la société

**France** Thermal Ceramics de France S.A.S.  
3, rue du 18 Juin 1827, Centre de vie BP 75  
42160 Andrezieux-Bouthéon  
T: +33 (0)4 77 55 56 80  
F: +33 (0)4 77 55 56 99

#### SITES INTERNET

www.morganthermalceramics.com  
sds.tc@morganplc.com

#### 1.4 - Numéro d'urgence:

Tél: +44 (0) 7934 963 973

En Anglais

Heures d'ouverture : uniquement durant les heures de bureau

### 2 - Identification des dangers

#### 2.1 - CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

2.1.1 CLASSIFICATION SELON LE RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008

Classé comme catégorie 1 dommageable pour les yeux, catégorie 2 irritant pour la peau.



GHS05



GHS07

#### 2.2 - ELEMENTS D'ETIQUETAGE

2.2.1 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) n° 1272/2008



Pictogramme de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H315 : Provoque une irritation cutanée

H318 : Provoque des lésions oculaires graves

Conseils de prudence

P262 : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher.

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### 2.3 - AUTRES DANGERS NE DONNANT PAS LIEU A CLASSIFICATION

Contient un liquide alcalin qui est irritant pour la peau et peut causer des dommages oculaires.

L'exposition à de fortes concentrations poussiéreuses de produits secs peut entraîner des effets de légère irritation mécanique pour la peau, les yeux et le système respiratoire supérieur. Ces effets sont habituellement temporaires.

### 3 - Composition / Information sur les composants

COMPOSANT	%	Numéro CAS	Numéro d'enregistrement REACH	Classification des risques conformément au règlement CLP
Silicate de sodium MR >3.2	20-50	1344-09-8	01-2119448725-31	Non classé comme dangereux
Silicate d'alumine	10-25	Non applicable	Non disponible	Non classé comme dangereux
Silice amorphe	10-25	7631-86-9	01-2119379499-16	Non classé comme dangereux
Charge organique	2.5-10	Non applicable	Non disponible	Non classé comme dangereux
Eau	<50	7732-18-5	Non disponible	Non classé comme dangereux

### 4 - Premiers secours

#### 4.1 - Description des premiers secours

##### PEAU:

Laver immédiatement à l'eau et au savon, rincer et consulter un médecin si l'irritation de la peau persiste.

##### YEUX:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si elles sont présentes et facile à faire. Continuer à rincer.

##### NEZ ET GORGE:

En cas d'irritation du nez ou de la gorge, se déplacer vers une zone non poussiéreuse, boire de l'eau et se moucher.

Si les symptômes persistent, veuillez consulter un médecin.

#### 4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- En cas de contact avec la peau: Le produit entraîne une irritation.
- En cas de contact avec les yeux: Le produit entraîne une irritation.
- En cas d'inhalation: Non concerné.
- En cas d'ingestion: Peut entraîner des désordres gastriques et intestinaux

#### 4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 - Moyens d'extinction

Utiliser un agent approprié pour les matériaux combustibles d'extinction.

#### 5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits non combustibles

#### 5.3 - Conseils aux pompiers

L'emballage et les matériaux périphériques peuvent être combustibles.

### 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 - INDIVIDUEL ET PROCEDURES D'URGENCE

Fournir aux opérateurs des équipements de protection adaptés jusqu'à ce que la situation soit revenue à la normale (voir section 8).

#### 6.2 - PRECAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT

En cas de fuite, endiguer  
Arrêter les fuites, si possible sans risques personnels  
Empêcher toute infiltration dans les eaux de surface et souterraines ainsi que toute pénétration dans le sol  
Empêcher toute pénétration dans les égouts

#### 6.3 - METHODES ET MATERIAUX POUR LA RETENTION ET LE NETTOYAGE

Absorber avec un matériau absorbant et éliminer conformément aux règlements locaux  
Rincer abondamment le résidu avec de l'eau.

#### 6.4 - Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, veuillez consulter les sections 7 et 8

### 7 - Manipulation et stockage

#### 7.1 - PRECAUTIONS POUR UNE UTILISATION EN TOUTE SECURITE

Assurer une ventilation adéquate  
Éviter le contact avec les yeux et la peau  
Il est interdit de manger, boire, fumer ainsi que stocker des aliments dans les locaux où le produit est utilisé.  
Appliquer des mesures d'hygiène générale adéquates pour la manipulation des substances chimiques  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail  
Enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans des locaux dans lesquels des aliments sont consommés.

#### 7.2 - CONDITIONS DE STOCKAGE EN TOUTE SECURITE

Stocker dans l'emballage d'origine dans un local sec.  
Éviter le stockage en-dessous de +5°C  
Éviter d'endommager les emballages.

#### 7.3 - UTILISATIONS FINALES SPECIFIQUES

Prière de prendre contact avec votre fournisseur local Morgan Thermal Ceramics.

## 8 - Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

### 8.1 - LIMITES D'EXPOSITION

Le produit ne contient pas de quantité significative de matériaux ayant une valeur critique et dont les émissions doivent être mesurées au poste de travail.

#### Informations sur les procédures de surveillance

### 8.2 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION

#### 8.2.1. Mesures de contrôle techniques appropriées

##### 8.2.1. Mesures de contrôle techniques appropriées

Revoir les procédés afin d'identifier les sources potentielles d'exposition aux poussières.

Des systèmes d'extraction, captant les poussières à la source peuvent être utilisés. Exemple: tables ventilées, appareillages permettant de contrôler les émissions de poussière, équipement de manipulation.

Maintenir les postes de travail propres. Pour le nettoyage, utiliser un aspirateur. Ne pas utiliser de balai ou d'air comprimé.

Si nécessaire, consulter un hygiéniste du travail pour des recommandations appropriées et des mesures de préventions.

L'utilisation de produits spécialement adaptés à vos procédés aidera à contrôler les émissions de poussière. Certains produits peuvent être livrés prêt à l'emploi sans nécessiter de découpe ou d'usinage. Certains produits peuvent être traités ou emballés afin de minimiser l'émission de poussière durant la manipulation. Consulter votre fournisseur local pour de plus amples informations.

### 8.2.2 - EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des yeux :

Lunettes protectrices hermétiques avec protections latérales (EN 166)

Protection de la peau - Protection des mains :

Gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374)

Le cas échéant

Gants en caoutchouc

Gants de sécurité en butyle

Gants de protection en nitrile

Protection de la peau – Autre

Vêtements de protection à usage professionnel

Protection respiratoire :

Normalement pas nécessaire

### 8.2.3 - CONTRÔLE DES EXPOSITIONS ENVIRONNEMENTALES

Consulter les valeurs applicables dans les réglementations locales, nationales ou européennes pour les émissions dans l'air, l'eau et dans le sol. Pour ce qui concerne les déchets, référez-vous au paragraphe 13.

## 9 - Propriétés physiques et chimiques

<b>INFORMATIONS SUR LES PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES</b>	Not applicable
<b>ASPECT</b>	Liquide pâteux gris foncé
<b>ASPECT</b>	Gris
<b>ODEUR</b>	Aucune
<b>Seuil d'odeur</b>	Non applicable
<b>pH</b>	10.5 - 12.5
<b>Point de fusion</b>	Non applicable
<b>POINT D'EBULLITION</b>	Non applicable
<b>POINT D'ÉCLAIR</b>	Non applicable
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Non applicable
<b>INFLAMMABILITE</b>	Non applicable
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Non applicable
<b>PRESSION DE VAPEUR</b>	Non applicable
<b>Pression de vapeur</b>	Non applicable
<b>DENSITE RELATIVE</b>	1 - 2 g/cm <sup>3</sup>
<b>SOLUBILITE</b>	Miscible with water
<b>COEFFICIENT DE PARTAGE</b>	Non applicable
<b>AUTO-INFLAMMABILITE</b>	Non applicable
<b>Température de décomposition</b>	Non applicable
<b>Viscosité</b>	Non applicable
<b>Caractéristiques des particules</b>	Not applicable
<b>DANGERS D'EXPLOSION</b>	Non applicable
<b>PROPRIETE COMBURANTE</b>	Non applicable

## 10 - Stabilité et réactivité

### 10.1 - REACTIVITE

Le produit n'a pas été testé

### 10.2 - STABILITE CHIMIQUE

Le produit est inorganique, stable et inerte.

### 10.3 - POSSIBILITES DE REACTIONS

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. Se reporter à la notice technique.

### 10.4 - CONDITIONS A EVITER

Se référer au chapitre 7 manipulation et stockage

### 10.5 - MATERIAUX INCOMPATIBLES

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.6 - PRODUITS DE DECOMPOSITION

Pas de produits de décomposition dangereux connus

## 11 - Informations toxicologiques

### TOXICOCINETIQUE, METABOLISME ET DISTRIBUTION

La principale voie d'exposition est le contact avec la peau. Le produit étant un irritant cutané, il convient de prévoir un équipement de protection.

### 11.1 - INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

## 12 - Informations écologiques

Ce produit n'a pas été testé pour une éventuelle écotoxicité.

### 12.1 - Informations d'écotoxicité

Aucune information disponible sur le produit fini

### 12.2 - Persistance et dégradabilité

Non établi

### 12.3 - Potentiel de bioaccumulation

### 12.4 - Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

### 12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme étant persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT).

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme étant très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6 - Propriétés de perturbation endocrinienne

Aucune information supplémentaire disponible

### 12.7 - Autres effets néfastes

## 13 - Considérations relatives à l'élimination

- Déchets des résidus: Eliminer conformément aux règlements et arrêtés en vigueur. Il est recommandé de neutraliser le produit avant décharge.

- Emballages souillés: Se conformer aux normes en vigueur pour l'élimination.

Nettoyage à l'eau chaude.

Réutilisation ou recyclage possible après nettoyage complet de l'emballage.

## 14 - Informations relatives au transport

Non classé comme marchandise dangereuse par les réglementations internationales en matière de transport (ADR, RID, IATA, IMDG, ADN).

### Définitions

ADR Transport par route Directive du Conseil 94/55/CE  
IMDG Réglementation sur le transport par mer  
RID Transport ferroviaire, Directive du Conseil 96/49/CE  
ICAO/IATA Règlements pour le transport par air  
ADN Accord européen concernant le transport international de matières dangereuses par voies fluviales intérieures.

## 15 - Informations Réglementaires

### 15.1 - REGLEMENTATION/LEGISLATION SPECIFIQUES POUR LES SUBSTANCES OU LES MELANGES

Réglementation Européenne:

- Réglementation (CE) No 1907/2006 du 18 décembre 2006 sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction de substances chimiques (REACH)
- Réglementation (CE) No 1272/2008 du 20 janvier 2009 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (JOCE L 353)
- Annex réglementation (CE) No 2015/830
- Règlement (CE) n o 790/2009 de la Commission du 10 août 2009 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
- Première adaptation aux progrès techniques (ATP) No 1272/2008 entrant en application le 25 septembre 2009.

### PROTECTION DES TRAVAILLEURS

Doit être en conformité avec diverses directives européennes telles que modifiées et leur texte de transposition dans les états membres :

- Directive du Conseil 89/391/CEE en date du 12 juin 1989 « concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail ». (JOCE (Journal Officiel de la Communauté Européenne) L183 du 29 juin 1989, p 1).
- Directive du Conseil 98/24/CE en date du 7 avril 1998 « concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à l'utilisation d'agents chimiques sur le lieu de travail » (JOCE L 131 du 5 mai 1998, P.11)

### AUTRES RÉGLEMENTATIONS EUROPÉENNES

Il appartient aux Etats membres de transposer les Directives européennes dans leur droit national dans un délai normalement fixé par la Directive. Les Etats membres peuvent imposer des dispositions plus contraignantes. Il est donc nécessaire de toujours se reporter aux réglementations nationales des Etats membres.

### 15.2 - Protection of Workers

## 16 - Autres informations

L'Association Européenne représentant l'Industrie des laines d'isolation haute température (ECFIA) a entrepris un vaste programme d'hygiène industrielle sur les laines d'isolation haute température. L'objectif est double : (i) mesurer les concentrations de poussière aux postes de travail dans les installations des producteurs et chez les clients, et (ii) documenter la fabrication et l'utilisation des laines d'isolation haute température d'un point de vue de l'hygiène industrielle afin d'établir des recommandations appropriées pour réduire les expositions. Les premiers résultats de ce programme ont été publiés. Si vous souhaitez participer au programme CARE, veuillez contacter ECFIA ou votre fournisseur.

Pour plus d'information connectez-vous sur :  
Morgan Thermal Ceramics' website: (<http://www.morganthermalceramics.com/>)  
Or ECFIA's website: (<http://www.ecfia.eu/>)

### Sommaire des révisions

Nouvelle Fiche de données de sécurité (SDS)

### Fiche technique

Pour de plus amples informations concernant les produits individuels, veuillez consulter les fiches techniques disponible auprès <http://www.morganthermalceramics.com/downloads/datasheets>

### NOTA:

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Préalablement à l'utilisation du produit, veuillez également consulter la notice technique d'utilisation du produit et vérifier que l'utilisation envisagée du produit correspond à l'usage qui y est recommandé.